Hockey-sur-gazon: Eric Villain, Cambrésien devenu président de la chambre d'appel de la FFHockey

Quand Eric Villain a abandonné, en 2018, la présidence du Cambrai Hockey Club, il avouait immédiatement qu'il ne quittait pas définitivement le hockey, un sport qu'il avait découvert avec ses cousins à Abbeville à l'âge de sept ans.

(/1218045/article/2022-08-19/hockey-sur-gazon-eric-villain-cambresien-devenu-president-de-la-chambre-d-appel)

Avocat, Eric Villain est un homme de dossiers, à la FFHockey il devra juger les dossiers parvenus en appel. - Daniel Fertin

Par Daniel Fertin (CLP)
Publié: 19 Août 2022 à 09h46

Temps de lecture: 2 min

Partage :

Au sein de la ligue régionale, l'avocat cambrésien a plusieurs fois siégé à la

commission de discipline. À Paris, à la fédération il a aussi, par le passé, participé aux travaux de la commission antidopage. **Cette fois, depuis le 1er janvier dernier la présidente Isabelle Join et son vice-président Jean-Christophe Plaisant ont pensé à celui qui fut président 30 ans du CHC pour devenir président de la chambre fédérale d'appel qui intervient en cas de contestation des décisions disciplinaires de première instance.** Ils sont huit juges parmi lesquels il faut en choisir cinq pour prendre une décision. « *Si une décision peut concerner une équipe du CHC je me retire pour éviter un conflit d'intérêts* », commente Eric Villain (https://www.lavoixdunord.fr/398014/article/2018-06-16/eric-villain-30-annees-de-presidence-et-un-bilan-des-plus-flatteur). « *Comme avocat, je savais déjà que juger était difficile et compliqué* », poursuit celui qui, professionnellement, affronte quotidiennement des juges.

De plus en plus de propos malveillants

La commission intervient dans tous les championnats nationaux féminins ou masculins, salle ou gazon. Heureusement pour le Cambrésien, le hockey est un sport respectueux et le nombre de dossiers n'est pas élevé. Après cette chambre il restera au hockeyeur sanctionné de se tourner vers le tribunal judiciaire ou administratif après un recours obligé devant le comité national olympique et sportif, qui après une audition tentera une médiation. « *Nous sommes amenés à juger des violences mais de plus en plus de propos malveillants contre des arbitres ou des adversaires sur les réseaux sociaux* », constate Eric Villain. Juriste depuis des années, il amène ses collègues à la modération et plaide pour qu'il existe un débat contradictoire où chacun s'exprime. « *Moins j'aurai de dossiers à traiter mieux notre sport se portera* », analyse l'ancien président du CHC.

« *Pour moi il s'agit d'une satisfaction intellectuelle de chapeauter une décision après l'avoir construite, cependant nous n'avons jamais la vocation à contester les décisions arbitrales* », explique-il avant de conclure en donnant les sanctions qu'il peut infliger allant des suspensions plus ou moins longues, aux amendes, aux retraits de points aux équipes, jusqu'aux pertes de rencontres sportives.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Sport(/tags/sport) Hockey sur gazon(/tags/hockey-sur-gazon)
Cambrai (59400, Nord)(/region/cambrai-et-ses-environs/cambrai)